

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_1**

**Objet :** Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PALLARD Patrice, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr DURAND Michel, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget, passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PALLARD Patrice



Le Président,  
Mr DURAND Michel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_2**

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DURAND Michel, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- \* résultat de l'exercice : 33 376,30 €
- \* résultat antérieur : 179 016,51 €
- \* TOTAL A AFFECTER : 212 392,81 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- \* solde d'exécution cumulé : - 7 032,37 €
- \* solde des restes à réaliser : 0,00 €
- \* Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 7 032,37 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 9 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- \* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 7 032,37 €
- \* affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- \* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 205 360,44 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PALLARD Patrice



Le Président,  
Mr DURAND Michel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_3**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DURAND Michel, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 9 - Voix contre : 0], décide :

**D'APPROUVER** le budget primitif 2026

**D'AUTORISER** le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PALLARD Patrice



Le Président,  
Mr DURAND Michel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_4**

**Objet :** Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DURAND Michel, Président, se fait présenter le projet de contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 9 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PALLARD Patrice



Le Président,  
Mr DURAND Michel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_5**

**Objet :** Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DURAND Michel, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel de l'année 2026, avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2025 :

- Charges Fixes : 185,00 € HT / souscription, appel en avril
- Charges fixes non-utilisateur : 90,00 € HT / souscription, appel en avril
- Consommations : 0,08 € HT / m<sup>3</sup>, appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 9 - Voix contre : 0], décide

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PALLARD Patrice



Le Président,  
Mr DURAND Michel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_6**

**Objet :** Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DURAND Michel, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

- Monsieur ISSALLY Pierre passe d'un module agricole à un usage non-utilisateur.
- Monsieur CHADOURNE a demandé à baisser ses souscriptions de 6 modules. Au regard de la conjoncture actuelle, les membres du conseil syndical refusent le changement de souscription au motif que cela déséquilibrerait les finances de l'ASA.
- Monsieur MARCHANDOU Patrick a vendu ses terres à la commune de Lamonzie Saint-Martin avec le droit d'eau de 4 modules.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 9 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

LOCATAIRES		PROPRIETAIRES		U agricole	U COMMUNE	U non utilisateur
BANCHEREAU	CHRISTIAN	BANCHEREAU	CHRISTIAN	1	0	0
BERNEDE	CHARLES	BERNEDE	CHARLES	3	0	4
BORDE	ERIC	BORDE	ERIC	2	0	0
CHARRIER	ANDRE	CHARRIER	ANDRE	1	0	0
COLL	Francis	COLL	Francis	0	0	5
COMMUNAUTE	AGGLOMERATION BERGERACOISE	COMMUNAUTE	AGGLOMERATION BERGERACOISE	5	0	0
COMMUNE	GARDONNE	COMMUNE	GARDONNE	0	1	0
COMMUNE	DE LAMONZIE ST MARTIN	COMMUNE	DE LAMONZIE ST MARTIN	0	8	0
DOMAINE	DE CASTANG	DOMAINE	DE CASTANG	35	0	0
DUBUR	DOMINIQUE	DUBUR	DOMINIQUE	2	0	0
DURAND	JOSETTE	DURAND	JOSETTE	5	0	0
EARL	LA FERRIERE	MAYET	OLIVIER	10	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

LOCATAIRES		PROPRIETAIRES		U agricole	U COMMUNE	U non utilisateur
EARL	Les Andrieux	COSTE	JEAN-PAUL	5	0	0
EARL	CARBONNIERES	DELTEIL	CHRISTIAN	10	0	0
EARL	NATURE VIANDE	EARL	NATURE VIANDE	2	0	0
FAVARD	GUY	FAVARD	GUY	0,5	0	0
FAVEREAU	JEANINE	FAVEREAU	JEANINE	2	0	0
FEREYROL	MAURICE	FEREYROL	MAURICE	2	0	0
GAEC	BEAUGIER	BEAUGIER	ALBERT	0	0	6
GAEC	DES ALPINES	FARDET	MICHELE	1	0	0
GAEC	DES ALPINES	FREYSSIGNET	HERVE	6	0	0
GAEC	DE LA MOUTHE	GAEC	DE LA MOUTHE	10	0	0
GAEC	DES ALPINES	HAMOIR	BRIGITTE	10	0	0
GARCIA	JACQUELINE	HENRY	JEANNE	0	0	1
GFA	LA MOUTHE	STROH	JEAN MICHEL	1	0	0
GREZEL	MICHEL	GREZEL	MICHEL	2	0	0
HEID	SYLVETTE	HEID	SYLVETTE	4	0	0
INDIVISION	GIANDUZZO	INDIVISION	GIANDUZZO	2	0	0
ISSALY	PIERRE	ISSALY	PIERRE	0	0	1
LACOSTE	MICHEL	LACOSTE	MICHEL	1	0	0
LASSERRE LARGE	BENOIT	LASSERRE LARGE	DIDIER	4	0	0
LASSERRE LARGE	BENOIT	BERNEDE	CHARLES	6	0	0
LASSERRE LARGE	BENOIT	CHADOURNE	CATHERINE	6	0	0
LASSERRE LARGE	BENOIT	LASSERRE LARGE	BENOIT	6	0	0
LOMBARD	DYLAN	LOMBARD	DYLAN	1	0	0
LOPEZ	JEAN GUY	LOPEZ	JEAN GUY	0	0	1
MARCHANDOU	ELSA ET BENOIT	MARCHANDOU	ELSA ET BENOIT	1	0	0
MOURGUET	MELANIE	MOURGUET	MELANIE	3	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

LOCATAIRES		PROPRIETAIRES		U agricole	U COMMUNE	U non utilisateur
PAUTRIZEL	STEPHANE	PAUTRIZEL	STEPHANE	4	0	0
PEDEGAI	PHILIPPE	PEDEGAI	PHILIPPE	1	0	0
RIPOLL	LAURENCE	RIPOLL	LAURENCE	1	0	0
ROUAIX	ERIC	ROUAIX	ERIC	1	0	0
ROULET	Baptiste	BRIAUX	JEAN MARIE	8	0	0
SARL	BALDO MAXIME	SARL	BALDO MAXIME	1	0	0
SAS	INNOVCHATAIGNE	GFA	CONSTANT JEAN LOUIS ET FILS	20	0	0
SAVARY	NATHALIE	SAVARY	NATHALIE	2	0	0
SCEA	LAFAYE ET FILS	LAFAYE	JEAN YVES	32	0	0
SCEA	LE POUYAUD	PHILIPPE	Hugues	12	0	0
SCEA	DE PALLARD	SCEA	DE PALLARD	43	0	0
SCEA	BOUFFEVENT	SCEA	BOUFFEVENT	10	0	0
SCEA	DE MAROLLE	GFA	DE MAROLLE	38	0	0
SCI	LE CHENE DE BEAUMONTEIL	SCI	LE CHENE DE BEAUMONTEIL	0	0	2
SCI	JMC	SCI	JMC	6	0	0
SICA	CASTANG	SICA	CASTANG	18	0	0
STEINBACH	MARIE LOUISE	STEINBACH	MARIE LOUISE	1	0	0
SUTTEL	PHILIPPE	SUTTEL	PHILIPPE	4	0	0
				<b>351,50</b>	<b>13</b>	<b>20</b>

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PALLARD Patrice



Le Président,  
Mr DURAND Michel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_7**

**Objet : Validation des emprunts**

Monsieur le président informe les membres du syndicat qu'il a reçu différentes propositions pour les emprunts moyen terme et court terme en vu de financer les travaux de la prise d'eau à Lamonzie.

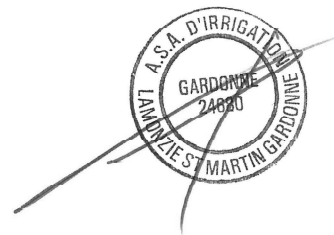
Après étude de différentes propositions, le Syndicat après avoir délibéré [Abstention : 0 - Voix pour : 9 - Voix contre : 0], décide de :

- VALIDER la proposition d'emprunt pour un montant de 52 000 € sur 12 ans à taux fixe de 3,90 %
- VALIDER la proposition d'emprunt pour un montant de 103 000 € sur 12 mois à taux fixe de 2,60 %
- CHARGE le président de signer les offres transmises par le Crédit Agricole.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PALLARD Patrice

Le Président,  
Mr DURAND Michel

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_8**

**Objet : Provisions sur créances**

Le Président présente au Syndicat les provisions sur créances transmises par la trésorerie à émettre sur l'ASA.

Considérant qu'il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % des créances non acquittées depuis plus de deux ans et qu'au vu de la situation des créances recensées, le montant de la provision à constituer s'élève à 6,00 €,

Après en avoir délibéré, le Syndicat décide de :

- Constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers au titre des créances non recouvrées depuis plus de deux ans, pour un montant de 6,00 €.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026 :
  - ⇒ En dépense de fonctionnement au compte 6817 (Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants),
- D'autoriser le Président à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PALLARD Patrice

Le Président,  
Mr DURAND Michel




Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE LAMONZIE GARDONNE  
MAIRIE  
24680 GARDONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 Février 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	12
Présents	7
Représentés	2
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Lamonzie-Gardonne s'est réuni à la Salle des anciennes écoles du Monteil à Lamonzie sous la présidence de Mr DURAND Michel

Mr PALLARD Patrice est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_9**

**Objet : Créances du GAEC Beaugier - Annulations et décisions budgétaires**

Le Président présente au conseil syndical de l'ASA les créances du GAEC BEAUGIER à ce jour au titre des exercices 2020,2023,2024 et 2025.

Le Président a informé les membres du Syndicat que la trésorerie a précisé que le GAEC Beaugier fait l'objet d'une liquidation judiciaire ouverte en 2022.

La facture émise en 2020 pour un montant de 2 160,00 € est antérieure à l'ouverture de la liquidation judiciaire et demeure, à ce jour, juridiquement due et qu'il convient d'attendre la décision définitive du tribunal compétent afin de savoir si cette créance fera l'objet d'un effacement total ou partiel avant de procéder à son admission en créances éteintes

Le Président précise qu'il est toutefois prudent de prévoir les crédits nécessaires par décision modificative afin de permettre, le cas échéant, la comptabilisation de cette créance en compte 6542 – Créances éteintes,

Les titres émis au titre des exercices 2023 et 2024 font toutefois l'objet d'une annulation de dettes compte tenu de la situation de liquidation judiciaire en cours, via le compte 6542 – Créances éteintes,

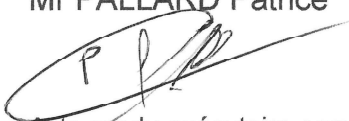
Après en avoir délibéré, le Syndicat décide :

- De prendre acte de la situation de liquidation judiciaire du GAEC Beaugier ouverte en 2022.
- De maintenir en l'état la créance de 2 160,00 € correspondant au titre émis en 2020, dans l'attente de la décision définitive du tribunal.
- De prévoir, les crédits nécessaires au compte 6542 – Créances éteintes
- De procéder à l'annulation des titres émis au titre des exercices 2023 et 2024 à l'encontre du GAEC Beaugier, par imputation au compte 6542 – Créances éteintes
- D'autoriser le Président à procéder aux écritures comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PALLARD Patrice



Le Président,  
Mr DURAND Michel



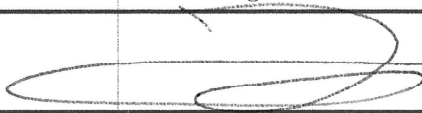






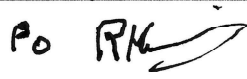

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

~~ASA de Lamonzie Gardonne~~

Mairie de Gardonne 24680 GARDONNE

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..19/02/2026.....

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
<b>COMMUNAUTE AGGLOMERATIO</b> N BERGERAC COISE LA TOUR EST - CS 40012 24112 BERGERAC	Membre		
<b>MR COSTE JEAN-PAUL</b> 889 ROUTE DES COTEAUX 24680 GARDONNE	Membre		
<b>MR DURAND MICHEL</b> 56 ROUTE DE LA MOUTHE 24680 LAMONZIE-ST-MARTIN	Président		
<b>MR FREYSSIGNET HERVE</b> 33 ROUTE DES GRAVES 24680 LAMONZIE- ST-MARTIN	Membre		
<b>MR GHIZZO PIERRE</b> 21 ROUTE DE BOUFFE VENT 24680 LAMONZIE-ST-MARTIN	Membre		
<b>MR HERMAN PIERRE</b> 2 AVENUE DU PERIGORD 24680 LAMONZIE- ST-MARTIN	Membre		
<b>MR LASSERRE LARGE BENOIT</b> 58 ROUTE DE LA BOURGATIE 24680 LAMONZIE-ST-MARTIN	Membre		
<b>MR LASSERRE LARGE DIDIER</b> 60 ROUTE LA BOURGATIE 24680 LAMONZIE- ST-MARTIN	Vice Président		
<b>MR MAYET OLIVIER</b> 445 IMPASSE DE LA SOURCE 24680 GARDONNE	Membre		
<b>MR PALLARD PATRICE</b> 1 LES RAGONS 33790 PELLEGRUE	Membre		
<b>MR PHILIPPE Hugues</b> 325 Allée de Pouyaud 24400 SAINT MEDARD DE MUSSIDAN	Secrétaire		Po RK 
<b>MR ROOY SYLVAIN</b> 304 RUE DE MAROLLES 24680 GARDONNE	Membre		

- Point sur les travaux de l'année et l'état du réseau - Demande sur une borne sur Gardonne

- Point sur la facturation

- Point situation Beaugier -

- 40 ans du réseau

Je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Mr Michel DURAND

**POUVOIR**

Je soussigné MAYET OLIVIER, Syndic de L'ASA de Lamonzie Gardonne, donne pouvoir à M. Durand Michel de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 19 Février 2026 à 10H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Gardonne, le 19/02/26  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

"Bon pour pouvoir"



**POUVOIR**

Je soussigné GHIZZO PIERRE, Syndic de L'ASA de Lamonzie Gardonne, donne pouvoir à M. Herman Pierre de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 19 février 2026 à 10H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Lamonzie St Martin, le 11/02/2026  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

